

ELECTIONS des 11 et 12 février 2026
CONSEIL académique
COLLEGE E (Etudiants de licence et Master)
Secteur Droit, Economie, Gestion

PROCES VERBAL de PROCLAMATION des résultats

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L719-1, L719-2, L721-1 et suivants, L713-9 et D719-1 et suivants,

VU le Décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,

VU le Décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU le Règlement Intérieur d'Université Côte d'Azur,

VU l'arrêté DAJIM n°177/2025 en date du 17 décembre 2025 portant organisation des élections aux Conseils centraux d'Université Côte d'Azur,

VU les procès-verbaux de dépouillement du scrutin en date du 12 février 2026,

Nombre de sièges titulaires	3
Nombre de sièges suppléants	3
Nombre d'électeurs sur la liste électorale	7628
Nombre de bulletins dans l'urne	1161
Taux de participation	15,22 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	1117
Nombre de bulletins blancs	44
Nombre de bulletins nuls (hors blancs)	0
Quotient électoral	372,34

Résultats des listes

Liste	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
BOUGE TON CAMPUS avec tes assos et la FACE 06 : la liste apaisante	558	1
UNI : La droite étudiante	276	1
Démocratie Etudiante pour une Fac accessible et solidaire avec le Front Populaire Etudiant	283	1

Sont proclamés élus à la date du 13 février 2026 :

Liste	Candidat	
BOUGE TON CAMPUS avec tes assos et la FACE 06 : la liste apartisane	Chassagnac-Roca Thaïs	Titulaire
	Slavov Théo	Suppléant
UNI : La droite étudiante	Paris Esteban	Titulaire
	Delsard Gwen	Suppléante
Démocratie Etudiante pour une Fac accessible et solidaire avec le Front Populaire Etudiant	Chibane Rebecca	Titulaire
	Armand-Fania Baptiste	Suppléant

Dates du scrutin : du 11/02/2026 à 09h00 au 12/02/2026 à 17h00.

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée

Fait à Nice le 13 février 2026

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
 et par délégation
 La Directrice Générale des Services Adjointe
 Ressources Humaines et Modernisation
 Florence PISANO



En application des dispositions des articles D.719-38 et suivants les parties souhaitant se pourvoir contre la présente décision devront saisir la Commission de Contrôle des Opérations Electorales au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats et le Tribunal Administratif de Nice au plus tard le 6^{ème} jour suivant la décision de la Commission de Contrôle des Opérations Electorales